



Formations pluriprofessionnelles - MS et CPTS -

TARIFICATION

Formations SUR-MESURE	1 jour de formation	2 jours de formation
De 1 à 12 participants De 2 à 3 formateurs en moyenne	4 380 € TTC* 365€** par participant / j	7 560 € TTC* 315€** par participant / j
De 13 à 18 participants De 3 à 4 formateurs en moyenne	6 570 € TTC* 365€** par participant / j	11 340 € TTC* 315€** par participant / j
De 19 à 24 participants De 4 à 5 formateurs en moyenne	8 760 € TTC* 365€** par participant / j	15 120 € TTC* 315€** par participant / j
Formations ENTRETIEN MOTIVATIONNEL	2 jours de formation	3 jours de formation
De 1 à 12 participants 1 formateur	4 560 € TTC*	6 840 € TTC*
De 13 à 18 participants 2 formateurs	6 840 € TTC*	10 260 € TTC*
De 19 à 24 participants 3 formateurs	9 120 € TTC*	13 680 € TTC*

Forfait Spécial Supervision : 1 050 € TTC*

1 séance de travail en visioconférence de 3H - 6 participants maximum - 1 formateur (Les participants doivent avoir suivi préalablement au moins un niveau de formation à l'entretien motivationnel et adressé l'enregistrement vidéo d'un entretien pour analyse)

* TVA non applicable : dans le cadre de ses activités, la SFTG n'est pas assujettie à la TVA (article 261-7 du CGI)

** Le tarif journalier est l'estimation pour un groupe « complet » (12, 18 ou 24 participants).



Formations pluriprofessionnelles - MS et CPTS -

CONDITIONS TARIFAIRES

Les formations sont organisées dans les lieux désignés par le commanditaire qui prend à sa charge :

Les frais éventuels de location de salle et de matériel de vidéo-projection ;

Les frais de restauration (pauses et déjeuners) des participants et formateurs pendant la formation.

Les tarifs ci-dessus comprennent la prise en charge par la SFTG des frais de déplacement, d'hôtellerie, des temps de préparation et d'animation, des formateurs, ainsi que les frais de gestion administrative internes à la SFTG.

Important : si les temps de déplacement de l'équipe pédagogique sont supérieurs à 3h, un supplément sera appliqué (calcul au cas par cas).

Les tarifs et devis fournis sont forfaitaires et globaux pour un groupe de participants. Ils ne peuvent faire l'objet d'une proratisation pour des prises en charge à titre individuel. Le nombre de participants doit être défini au minimum 1 mois avant la date retenue pour la formation afin d'anticiper le nombre de formateur à mobiliser.

Sous réserve des modalités d'intervention de son OPCO, le commanditaire peut solliciter une prise en charge dans le cadre d'une formation intra-entreprise pour un établissement ou mutualisée entre plusieurs établissements.

Mis à jour en juin 2025